



Propriétaire souvent dans mon jardin

Par **perlimpimpin88**, le **02/02/2011** à **17:41**

Bonjour,

Je loue actuellement une maison depuis août 2010 avec mon conjoint. Mon problème est que mon propriétaire est aussi mon voisin et qu'il n'est pas rare de lever la tête et de le voir passer dehors, sur le terrain qui fait partie de la maison.

J'ai un portail électrique que je ferme régulièrement. Mais cela n'est pas un problème puisque dans la haie qui sépare notre habitation de la sienne il y a un trou qui lui permet de venir chez moi quand bon lui semble.

Il y avait des travaux dernièrement sur la façade puis une installation de pompe à chaleur (alors que les travaux devaient se terminer fin septembre, cela a duré jusqu'à il y a très peu de temps...). Jusque-là je ne voulais rien dire, mais aujourd'hui les travaux sont terminés et par deux fois déjà il est venu (ma maman était là mais il ne le savait pas. Nous partions nous balader avec mon conjoint et nous l'avons croisé en voiture, il a donc dû déduire que personne n'était là. A notre retour, ma maman m'a dit qu'il était encore venu se balader sur notre terrain avec sa fille. Une fois de plus, je n'ai rien dit, j'ai considéré qu'il souhaitait montrer les travaux terminés à sa fille...)

Cela devient pénible à vivre, j'ai l'impression de ne pas être tranquille chez moi, que quelqu'un est toujours là... De plus, ce monsieur travaille dans la même branche que moi et je côtoie régulièrement sa fille de par mon travail. Son statut hiérarchique supérieur dans le travail me donne l'impression qu'il est également supérieur à moi quand je redeviens locataire, en sortant de mon travail. Du coup, j'ai peur de lui dire les choses, car dans nos métiers il est très facile de "griller" une personne en faisant jouer son réseau relationnel...

Comptant sur votre réponse,

Merci

Par **Marion2**, le **02/02/2011** à **19:27**

Vous avez peut-être la possibilité de boucher ce trou... installez un grillage d'une hauteur de 1m50 tout le long de la haie, de votre côté. Il ne pourra plus entrer sur votre terrain.

Par **mimi493**, le **02/02/2011** à **23:27**

Ce n'est pas à lui de faire des frais quand même.

1) vous allez le voir en lui disant que vous êtes chez vous et vous lui demandez de respecter ça, de ne plus venir chez vous, sans y être invité.

2) si ça ne suffit pas, LRAR de mise en demeure de ne plus pénétrer chez vous, conformément à la loi, d'assurer la jouissance paisible du logement et le clos (donc de réparer le dit trou par lequel il s'introduit chez vous)